

Protect'Envi

Accompagner les collectivités pour mieux lutter contre les dépôts sauvages.

Prochain webinaire : une heure pour découvrir vos leviers d'action, comprendre la procédure et poser vos questions. [S'inscrire au webinaire](#)

Agir contre les dépôts sauvages dans votre collectivité

Comprendre comment agir, sécuriser vos procédures et sanctionner les auteurs de dépôts sauvages.

- ✓ **Accompagnement pas à pas**
- ✓ **Procédure juridiquement sécurisée**
- ✓ **Dispositif gratuit** proposé par la Gendarmerie nationale



Constatation d'un dépôt sauvage par la police municipale

Quel est votre besoin aujourd'hui ?

Deux situations, deux parcours : choisissez celui qui correspond à la vôtre.

J'ai un dépôt sauvage et je veux agir maintenant

Vous avez un cas concret et souhaitez engager une action.

Démarrer une procédure

Je veux savoir comment agir contre les dépôts sauvages

Découvrez les solutions à disposition des collectivités et les étapes de la procédure.

Comment agir

Les collectivités peuvent agir

Contrairement à une idée reçue, le maire ou le président d'intercommunalité peut agir directement grâce à la procédure administrative.



Agir directement contre un auteur identifié, **sans** passer par un dépôt de plainte.



Obtenir le **nettoyage du dépôt par l'auteur**, avant même la sanction.



Prononcer une **amende administrative** pouvant aller jusqu'à **15 000 €**.



Percevoir les **recettes de l'amende au bénéfice de la collectivité**.

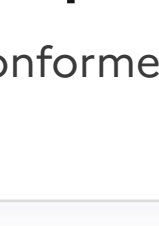
Je souhaite savoir comment agir

Protect'Envi accompagne les collectivités de A à Z



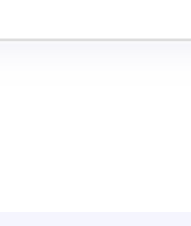
Guide pas à pas de la procédure

Un parcours étape par étape, accessible même sans expertise juridique.



Procédure juridiquement sécurisée

Des modèles de documents conformes au Code de l'environnement.



Service public gratuit

Développé par les équipes du CESAN de la Gendarmerie nationale.

Ils ont agi avec Protect'Envi



Protect'Envi permet de générer des courriers parfaitement structurés, que nous envoyons aux auteurs présumés des dépôts. Sur les trois derniers courriers envoyés, j'ai obtenu un retour en moins d'une semaine à chaque fois.

Philippe Barneron

Maire de Peyrins (26) — commune de 2 700 habitants



Travaillant seul, sans véritable soutien juridique en interne, cet accompagnement a été un véritable soulagement. Il m'a permis d'avancer dans une procédure qui stagnait depuis plus d'un an : l'auteur des faits a commencé à retirer ses déchets.

Ludovic Caramel

Police municipale de Saint-Sulpice-de-Royan (17) — commune de 3 450 habitants

600 m³

de déchets retirés par les auteurs

+ 800

procédures engagées

125 000 €

d'amendes prononcées

+ 400

collectivités accompagnées

Une question sur votre situation ?

Chaque semaine, l'équipe Protect'Envi répond en direct aux questions des collectivités lors d'un webinaire d'une heure.

Participer au prochain webinaire

